

CONTRATS ET MARCHES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Cette formation traite des procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre dans le secteur de la construction grâce à l'examen de cas concrets.

Objectifs opérationnels

- Appliquer les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre dans la construction (bâtiment et infrastructure en neuf et en réhabilitation)
- Anticiper les contentieux d'un marché de maîtrise d'œuvre

Public Concerné

- Maîtres d'ouvrages publics et privés
- Maîtres d'œuvre publics et privés
- Architectes, Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Chefs de projets
- Rédacteurs et gestionnaires de marchés

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Contexte législatif et réglementaire

- Code de la commande publique – ex loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP)
- Loi sur l'architecture
- Propriété littéraire et artistique
- Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations intellectuelles (CCAG-PI)
- Cahier des Clauses Administratives Générales Maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE)
- CCAG Travaux
- Autres textes

Fonction de maître d'œuvre

- Architectes et BET
- Modes d'exercice
- Monopole

Contrat de maîtrise d'œuvre

- Mentions obligatoires du contrat de maîtrise d'œuvre
- Contenu général de la mission
- Mission de base et mission témoin

Analyse détaillée du contenu des missions et suivi du contrat

- Lancement de la mission : données d'entrée
- Dossiers d'études : ESQ, APS, APD
- Autorisations administratives
- Dossier projet et DCE
- ACT : mise en concurrence et attribution des marchés de travaux

Phase de réalisation

- Direction des travaux
- Surveillance des travaux
- Etablissement des comptes
- Assistance au maître d'ouvrage pour la réception et la garantie de parfait achèvement
- Missions complémentaires

Aspects financiers

- Modalités de rémunération
- Engagements sur le respect des coûts de construction
- Cadre légal
- Systèmes habituellement pratiqués

Délais

- Obligation de moyens et obligation de résultat
- Décompte des délais
- Pénalités

Responsabilités

- Périmètre de la mission et devoir de conseil

Passation des marchés de maîtrise d'œuvre

- Concours d'architecture
- Autres modes de mise en concurrence

Audit de contrats (études de cas)

- Modèle de contrat d'architecte de l'Ordre des Architectes
- Autres modèles

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas et de partages d'expériences.

Les études de cas portent sur l'audit de contrat d'un marché de maîtrise d'œuvre de la Commission Centrale des Marchés (CCM), d'architecte de l'Ordre des Architectes.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et avocat des droits de la construction.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com